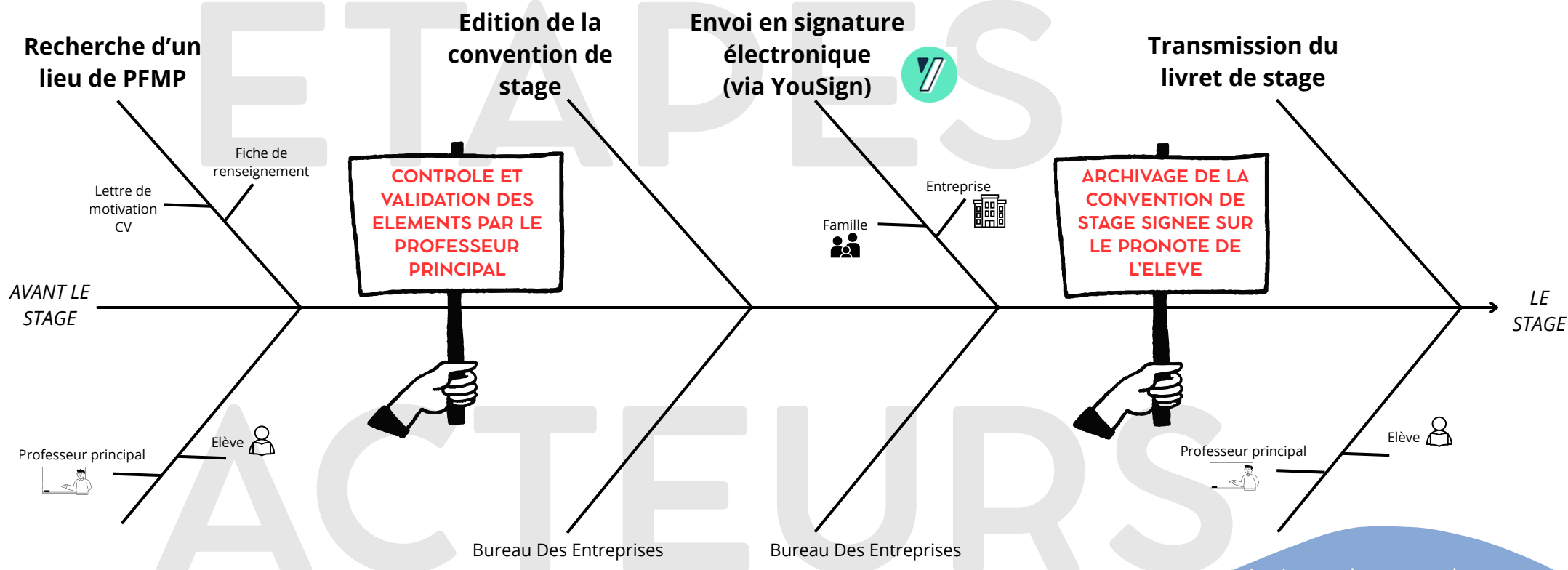


Un dossier de gratification va vous être remis par votre professeur principal les premiers jours suivants la rentrée scolaire.

Il est à retourner au P.P dans les plus brefs délais.
Sans celui-ci, vous ne pourrez pas bénéficier de l'allocation.

LES PFMP au



Le livret de stage doit **IMPERATIVEMENT** être remis au professeur principal en revenant du stage.
Il sera conservé au bureau du BDE.

Les attestations de fin de stage présentes dans celui-ci sont **INDISPENSABLES** pour pouvoir recevoir la gratification de l'Etat.